

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 MARS 2023 à 9h30

Date de convocation : 14 mars 2023
 Mise en ligne le : **24 MARS 2023**
 Nombre de délégués : 36
 Nombre de présents : 19
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-quatre mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

PRESENTS

Aubignan : M. BIELLE	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet : M. ILLE	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : excusé
Aurel : absent	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusé	Saint Christol : M. CAPDEGELLE	Vacqueyras : Mme BAUDOIN
Beaumes de Venise : Mme PONGE	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : M. TENON	Saint Didier : excusé/ a donné pouvoir	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : Mme AUFFAN	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. ROUX	St Hippolyte le Graveyron : Mme FORESTIER	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : absent	Lafare : Excusés	Mazan : Excusé	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : excusé/ a donné pouvoir	La Roque Alric : absent	Méthamis : Mme ZIANE	Saint-Trinit : Excusé	
Carpentras : excusé	La Roque sur Pernes : M. DELEBECQUE	Modène : Absent	Sarrians : Absente	
Caromb : Mme MICHELIER	Le Barroux : Absente	Monieux : M. UGHETTO	Sault : M. RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Busi (Ferrassières) à M. Ranchon. Monsieur Raspail (Blauvac) à Monsieur Rouet ; M. VEVE (St Didier) à M. ROUX

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel Jouve a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le comité syndical a été appelé à débattre, délibérer et à voter les rapports inscrits à l'ordre du jour. Il a :

1. Adopté le règlement budgétaire et financier (Délibération n° 02-2023)
2. Approuvé l'amortissement des immobilisations (Délibération n° 03-2023) ;
3. Approuvé le budget primitif 2023 ; budget principal (Délibération n° 04-2023)
4. Approuvé la convention d'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie ZAN sur le territoire du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux (Délibération n° 05-2023) ;

Le secrétaire de séance

Le 1^{er} Vice-Président

Michel JOUVE




Ghislain ROUX



Fait à Carpentras le **24 MARS 2023**